

FONDATION DES MONASTERES

Siège social : 83/85, rue Dutot
75015 PARIS

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER

Conseil d'administration du 24 Avril 2012

1 COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2011, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 18 710 K€, contre 14 654 K€ en 2010, soit une hausse de 4 056 K€ soit 28%.

Compte tenu des versements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 2 630 K€, contre 3 187 K€ en 2010.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2011 s'est élevée à 2 776 K€ contre 2 822 K€ en 2010.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2011 font apparaître une perte de 283 K€ contre un profit de 365 K€ en 2010.

Cette situation s'explique principalement par le très faible nombre de libéralités non affectées dénouées au cours de l'exercice écoulé.

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en bénéfice à 111 K€ contre 865 K€ en 2010.

Ce résultat englobe :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 324 K€
- une dotation pour dépréciation nette des titres de placement pour 381 K€

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2011 à 30 K€ contre 12 K€ en 2010.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 18 K€, contre une perte de 31 K€ en 2010.

Les ventes de l'annuaire ont été de 1 K€.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 843 K€ contre 869 K€ en 2010

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2011	2010	Variation
✓ Entretien Rue Dutot	10	0	10
✓ Honoraires	96	103	(7)
✓ Communication	189	122	67
✓ Frais sociétés de gestion	11	19	8
✓ Salaires et charges sociales	328	409	(81)
✓ Dotation aux amortissements	49	54	(6)

Par ailleurs, il a été constaté les points suivants :

✓ Provision pour risques et charges	358 K€
-------------------------------------	--------

Cette provision a été constituée dans le cadre d'un leg.

Par testament authentique, la Fondation des Monastères a été institué légataire universelle d'un legs devant profiter à une Abbaye.

Par délibération du 1^{er} Octobre 2005, la Fondation des Monastères avait accepté cette succession.

Le frère du défunt, a attaqué le testament, au motif de l'insanité d'esprit supposée du testateur, après que la Fondation des Monastères ait reversé à l'abbaye pour un montant de 656 000 euros suite à la réalisation de certains bien immobiliers.

Par jugement en date du 1^{er} Décembre 2009, le Tribunal de Grande Instance a débouté le frère du défunt de ses demandes.

Par jugement du 30 Janvier 2012, la Cour d'Appel a infirmé la décision du Tribunal de Grande Instance et a annulé le testament.

Le Conseil d'Administration de la Fondation des Monastères en date du 15 Mars 2012 et l'Abbaye se sont entendus sur un remboursement de cette dernière, de 50% de ces avances sur legs, soit 328 000 €, sur une durée de 10 ans au taux annuel de 1%.

En conséquence la Fondation des Monastères supportera 50% des avances sur legs soit 328 000 euros ainsi que les frais de procédure (environ 30 000 euros). Ce montant global de 358 000 € a fait l'objet d'une provision pour risques et charges au 31 Décembre 2011.

1.5 *Résultat net*

Compte tenu d'un transfert de charges de 7 K€ et d'autres produits de 1 K€, le résultat net de l'exercice 2011 ressort en perte de 1 382 K€, contre un bénéfice de 396 K€ en 2010.

2 BILAN

2.1 *Actif immobilisé*

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles **1 909 K€**

La Fondation a réalisé peu d'investissements (10 K€) en 2011

2.1.2. Immobilisations financières **2 792 K€**

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 850 K€. De même, ces dernières ont remboursé 739 K€ à la Fondation.

2.2. *Actif circulant*

2.2.1. Autres créances **437 K€**

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 408 K€.

2.2.2. Valeurs mobilières de placement **28 770 K€**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 29 723 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 953 K€.

2.2.3. Trésorerie **7 180 K€**

La trésorerie nette disponible s'élève à 7 180 K€ au 31 décembre 2011, contre 5 656 K€ en 2010.

2.3. *Fonds associatifs*

Les fonds propres s'élèvent à 11 984 K€ contre 13 366 K€ en 2010, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2011.

2.4. *Fonds dédiés*

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

21 564 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2011 :

121 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

357 K€ (Dette à moins d'un an)

2.5. *Dettes*

2.5.1. Autres dettes

6 514 K€

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 426 K€, dont secours à hauteur de 422 K€
- Legs en cours de réalisation pour 6 089 K€.

2.5.2. Produits constatés d'avance

90 K€

Il s'agit de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2011.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme au moins identique aux deux derniers exercices soit 2 800 K€ par an.

Le budget 2012 des frais de fonctionnement ressort en légère baisse par rapport à 2011 (-3,6 %).

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4 EVENEMENTS POST CLOTURE

A l'exception du jugement de la Cour d'Appel dans le cadre d'un legs (cf charges d'exploitation), aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Il est à noter qu'un protocole transactionnel a été signé le 2 Avril 2012 pour un montant de 8 K€ dans le cadre d'un litige prud'homal. Cette transaction impactera le fonds dédié Barial.

5 BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 371 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2011.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.